

1601-1602. Marc Morin et Laurens Jouilly furent esluz consulz, le premier jour de l'an 1601, pour ladite année 1602.

Ils appointarent avec le S<sup>r</sup> Charles Gayand, et consentirent qu'il jouit de l'effect de ses lestres d'annoblissement, au grand prejudice de tous les habitans de Coindrieu, par la pratique de quelques particuliers qu'il auoit gaigé à son parti.

1603-1604. M<sup>e</sup> Jehan Celle et Jehan Comba, hostellier, ont esté consulz l'an 1603 et 1604.

1605-1606. Bastien Vaganel, courdonnier, et Anthoine Aubert, chappuis (5), furent consulz l'an 1605 et 1606.

#### PROCÈS GUILLOT

1607-1608. François Volet et Jehan Bidon furent consuls en l'année 1607 et 1608.

Durant leur Consulat ils ont heu vn procès à la court des aydes contre S<sup>r</sup> Gaspard Guilliot, soy pretendant noble, à cause qu'un de ses predecesseurs auoit esté escheuin en la ville de Lyon. Du depuis la cause fust evoquée au Grand Conseil du Roy, ou par arrest il fust déclaré roturier et tailliable.

AREST OBTENU PAR LES CONSULZ DE COINDRIEU AU CONSEIL D'ESTAT DU ROY CONTRE S<sup>r</sup> GASPARD GUILLIOT, FILS DE FEU M<sup>e</sup> ESTIENNE GUILLIOT, QUY SE DISOIT ESTRE NOBLE.

(*Extrait des registres du Conseil d'Etat*) :

Entre les consuls manans et habitans de la ville de Coin-

(5) *Chappuis*, charpentier, menuisier. Nous trouvons dans *Guillot* de Paris, la phrase suivante :

« Et puis la rue du Bon Puis.

« Là maint (*manet*, reste, demeure) la femme à i (à un) chapuis. »